



SAINT-ETIENNE DE-GOURGAS

Commune de Saint Etienne de Gourgas
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2023

Date de la convocation : 20 février 2023

Présents : Mesdames BATACHE Carmen, BOUSQUET Elisa et JIBAUD Anne-Marie, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, BOUSQUET Julien, CORROCHANO Roger, GRIMAL Christian, LE DROGO Didier, PASTOR Robert et PRADEILLE Jean-Philippe.

Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

1- Compte administratif 2022 et validation compte de gestion

Le compte administratif fait le bilan de la gestion de l'année 2022.

Section de Fonctionnement :

Recettes :	410 972,46 Euros
Report (Excédent) :	150 477,50 Euros
Recettes cumulées :	561 449,96 Euros
Dépenses :	311 661,61 Euros

Excédent de Fonctionnement : 249 788,35 Euros

Section d'Investissement :

Recettes :	259 050,12 Euros
Recettes RAR :	22 000,00 Euros
Total Recettes :	281 050,12 Euros
Dépenses :	200 912,09 Euros
Report (Déficit) :	59 073,12 Euros
Dépenses RAR :	44 128,00 Euros
Dépenses cumulées :	304 113,21 Euros

Déficit d'Investissement : 23 063,09 Euros (qui seront compensés par les excédents de la section de fonctionnement)

La Commune dégage un excédent global de 226 725,26 Euros qui viendra consolider le budget 2023.

Fonctionnement :

• S'agissant des dépenses de fonctionnement, nous avons poursuivi notre maîtrise des charges à caractère générale et consommé 96 000 euros sur les 120 000 euros prévus au budget. L'économie provient essentiellement :

- de notre maîtrise de dépense d'énergie (- 9 000 euros par rapport au budget), en particulier en matière d'éclairage public (arrêt entre 00h00 et 5h00, installation de lampadaires LED,...) situation à prévoir à la hausse pour 2023,
- de la réactualisation des contrats de maintenance (- 4 000 euros),
- d'économies plus marginales sur l'ensemble des postes.

Par contre, les dépenses du personnel connaissent une augmentation sensible par rapport à la prévision budgétaire (+ 14 000 euros) liée à des changements d'indices à l'augmentation de la valeur du point au recrutement en fin d'année de la remplaçante de la secrétaire de mairie en prévision de son congé maternité.

Les autres postes de dépense sont conformes aux prévisions budgétaires.

• S'agissant des recettes, qui s'élèvent à 411 000 euros, elles sont, pour l'essentiel, conformes aux prévisions, hors droits de mutation qui connaissent une augmentation de 24 000 euros.

Investissement :

Les dépenses d'investissement en 2022 se sont élevées à 200 000 euros, essentiellement liées à :

- La réfection d'un certain nombre de chemins (Camp de Ratis, Doumergarie, Chemin des Aïrs,...),
- L'aménagement de l'esplanade qui est toujours en cours,
- La fin des travaux de la Chapelle d'Aubaygues,
- Divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux (remplacement des portes d'entrée, volets,...),
- Mise en sécurité électrique de l'école,
- Rénovation de deux logements communaux, suite au départ des locataires...

Les recettes 2022, de l'ordre de 260 000 euros, sont liées à des subventions à hauteur de 68 000 euros, la différence étant l'autofinancement apporté par la commune.

2- Programme investissement 2023

Monsieur Le Maire dresse les projets potentiels à budgétiser sur l'exercice 2023, ils devront être précisés et validés définitivement à l'occasion du vote du budget :

- Plafond tribune Eglise
- Logements communaux (volets gîtes, portes entrée, façade arrière Maison de Rose)
- Création d'un parking à l'école et d'une rampe d'accès PMR
- Climatisation et chauffage de la salle des fêtes
- Réfection chemins et les trottoirs
- Fin des travaux à l'Esplanade
- Habillage en pierre de certains boîtiers électriques à Gourgas, création de jardinières...

3- Vote des taux 2023

Suite à l'exposé de **Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023.

Les taux :

- **Le Foncier bâti restera à 32.62%**
- **Foncier non bâti restera à 78.97%**

4- Travaux éclairage public 2023-2027

Monsieur Le Maire rappelle qu'une grande partie des lampadaires de la Commune a été remplacée par des éclairages LED il y a déjà quelques années. Cette première étape avait ciblé les lampes les plus énergivores ou les plus dégradées. Il reste à ce jour une trentaine de lampadaires non LED. En collaboration avec Hérault Energies et grâce à un niveau de subvention significatif leur remplacement pourra être envisagé courant 2023-2024.

Questions diverses :

- **Adhésion SPA** : Renouvellement tacite de la convention.
- **Le parking de l'école** : Il a été décidé qu'une première étape de mise à niveau du terrain serait à prévoir.
- **Point Aire de jeux** : Choix du modèle de la clôture.
- **Approbation des meubles pour la classe des maternelles** : Un accord favorable a été donné pour l'achat de ces meubles.
- **Nichoirs à chauve-souris et balisage du sentier botanique** : La date de ces manifestations reste à définir, probablement au printemps.

Le Maire

Monsieur Jean-Luc REQUÏ

